DéCORATION EN BéTON

On se souvient du préfet Jean-René GARNIER déclarant, un verre à la main, « le port de TORREILLES se fera » (1992) et du préfet Bernard BONNET « un port de plaisance se justifie à TORREILLES » (1993).

Cependant, grâce à leur ténacité et aux procédures justement engagées les associations bénévoles de protection de l'environnement, ce nième garage à bateaux ne s'est pas fait. A présent la municipalité de TORREILLES se vante d'être restée la plage naturelle du département.

Toutes les autres communes ont sacrifié leur accès naturel à la mer et continuent à outrance à bétonner des infrastructures pour accueillir des bateaux ne sortant en mer que quelques heures par an. Le gâchis s'est prolongé avec les conséquences sur le rétrécissement des plages de sable et la nécessité de construire de nouvelles digues et de nouveaux épis.

Les menaces les plus fortes pèsent sur la plage du RACOU du fait des effets délétères du port d'ARGELES-sur-MER, construit illégalement. A STE MARIE, la plage la plus menacée du littoral, la mairie souhaite encore agrandir le port… Les projets les plus pharaoniques pullulent du côté du BARCARES, CANET ou ST CYPRIEN.

Les préfets et les maires, proconsuls ou nouveaux caïds, s'acharnent à défendre les ports de plaisance et font miroiter la création d'emplois. Le préfet Philippe CHOPIN ne pouvait pas quitter le département sans attribuer un nouveau mérite à cette activité : « **le façonnage du visage du département ».**
Il vient de décorer le chantre-aux-6000-anneaux-qui-manquent en la personne de Serge PALLARES,
Directeur du port de Saint-Cyprien
Président de l'Union des Villes Portuaires du Languedoc-Roussillon / Président de la Commission Aménagements Durables et Environnement - Parlement de la Mer Languedoc-Roussillon / Coordinateur National sur le sujet du dragage dans les Ports de Plaisance..

Ouf ! Cela pèse sans doute des milliers ou des millions de tonnes d'enrochement et de béton

et on s'étonne de la modestie de la médaille au titre pourtant ronflant (l'Indépendant du 20/08/20), *médaille d'honneur régionale, départemental et communale d'échelon or, vermeil et argent* (sic).

Nous regrettons que la municipalité de Saint-Cyprien, pourtant bien connue des amateurs d'art, et son maire M. Thierry DEL POSO n'aient pas eu l'idée d'offrir un épi d'or à ce talentueux récipiendaire. Il y a quand même sept épis jetés en mer pour garder un peu de sable sur les plages de la commune ! Cela aurait eu de la gueule, les architectes émérites reçoivent bien une équerre d'argent !

Mme Hermeline MALHERBE, présidente du conseil départemental, aurait pu se fendre aussi d'un petit bijou en nacre puisque par ses bons soins toutes les Grandes nacres (espèces protégées) du port de PORT-VENDRES n'ont pas supporté « l'expérimentation » de leur transfert à Paulilles.

Enfin un pays qui admet le façonnage de son visage devrait plutôt honorer tous ceux qui ont refusé des défigurations irréversibles et dangereuses, les membres de la FENEC, de TORREILLES-les-DUNES, de la STE CATALANE de BOTANIQUE et aujourd'hui de FRENE 66.


SAINT-CYPRIEN-sur-EPIS
les ouvrages en mer accentuent l'érosion
et nécessitent de recharger les plages après
chaque tempête